

# Validation de l'indice du risque criminel pour les hommes autochtones et non autochtones

**L'IRC possède une excellente validité prédictive concernant les réincarcérations au fédéral, pour les hommes autochtones autant que non autochtones**

## Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC) applique une procédure exhaustive, systématique et automatisée d'évaluation initiale des détenus (EID) afin de produire un plan correctionnel personnalisé pour tous les délinquants purgeant des peines de ressort fédéral. L'EID comporte deux volets essentiels : l'évaluation des facteurs statiques (EFS), et l'instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques révisé. L'une des sous-composantes de l'EFS, le dossier des antécédents criminels, comprend à son tour 38 indicateurs couvrant les démêlés avec le système de justice pénale dans la jeunesse et à l'âge adulte, ainsi que les infractions actuelles.

Des recherches publiées précédemment nous enseignent qu'un indice du risque criminel (IRC) comprenant les 38 indicateurs du dossier des antécédents criminels donnait un score total et un groupement de risque à cinq niveaux capables de prédire autant la libération discrétionnaire que son échec<sup>1</sup>. Dans la pratique, l'IRC a été créé pour attribuer aux hommes (autochtones, non autochtones et inuits), dans le programme multicible et le programme pour délinquants sexuels du modèle de programme correctionnel intégré (MPCI), les volets et l'intensité qui leur conviennent. La présente étude avait pour but de vérifier si les groupements à cinq niveaux restaient un moyen aussi fiable de prédire la récidive, même quand on dégroupait les données de validation entre Autochtones et non-Autochtones.

## Ce que nous avons fait

En nous basant sur les données d'élaboration de l'IRC, nous avons recueilli sur six ans (de 2006-2007 à 2011-2012) un total de 24 972 premières mises en liberté d'hommes (4 850 Autochtones et 19 996 non-Autochtones), avec un suivi pour d'éventuelles réincarcérations au fédéral dans les trois ans, pour quelque infraction que ce soit. Les V de Cramer et les aires sous la courbe ont été calculés globalement pour tous les hommes, autochtones ou non.

## Ce que nous avons constaté

Les groupements de scores combinés à cinq niveaux de l'IRC, avec leurs risques de récidive respectifs, ont fait l'objet d'analyses psychométriques. Comme on le voit par les taux de base dans le tableau ci-dessous, avec le niveau de risque augmentent considérablement les taux de récidive. Il appert que le V de Cramer est statistiquement significatif ( $p < 0,0001$ ) et très fort ( $> 0,25$ ) pour tous les hommes, pour ceux qui sont autochtones et pour ceux qui ne le sont pas (0,2709, 0,2240 et 0,2660, respectivement). En outre, les espaces sous la courbe témoignent de niveaux d'association acceptables avec les groupements de risque à cinq niveaux pour les hommes. Ils sont de 0,688 pour l'ensemble des hommes, de 0,644 pour les Autochtones et de 0,692 pour les non-Autochtones.

Tableau. Groupements, scores et taux de récidive dans les trois ans

Groupe	Scores pour les hommes	Taux de récidive pour tous les hommes (n=24 972)	Taux de récidive pour tous les hommes autochtones (n=4 850)	Taux de récidive pour tous les hommes non autochtones (n=19 996)
1	1 à 7	6 %	12 %	5 %
2	8 à 13	13 %	18 %	13 %
3	14 à 17	22 %	28 %	21 %
4	18 à 21	30 %	34 %	28 %
5	22 et +	37 %	42 %	35 %
Total		21 %	30 %	19 %

Note : Parmi l'ensemble des hommes, 126 n'ont pas de race indiquée.

<sup>1</sup> Motiuk, L.L. et Vuong, B. (2018). *Élaboration et validation d'un indice du risque criminel (IRC) pour les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*. Rapport de recherche 403. Ottawa : Service correctionnel du Canada.

## Ce que cela signifie

La distribution des taux de récidive dans les groupements de l'IRC et les analyses psychométriques donne des estimations d'une excellente validité prédictive pour les délinquants sous responsabilité fédérale, autochtones ou non.

Un instrument d'une telle validité prédictive pour les dossiers d'antécédents criminels peut servir de base pour l'assignation efficace à différents niveaux d'intensité dans le MPCI (p. ex. aucun programme ou encore intensité faible, moyenne ou élevée) pour les hommes autochtones ou non. Aussi, il fait sens empiriquement de classer les scores IRC en trois niveaux d'intensité tels que : (1 à 7) – aucun programme\*, sauf si le délinquant répond aux critères de dérogation pour intensité modérée; (8 à 17) – intensité modérée; et (18 ou plus) – intensité élevée.

Enfin, l'IRC peut donner de bons indices d'un potentiel de libération anticipée. Des recherches plus poussées sur un autre échantillon de premières mises en liberté surveillée seront utiles pour revalider et confirmer la valeur prédictive de l'IRC.

## Pour de plus amples renseignements

Veuillez écrire à [Direction de la recherche](#). Vous trouverez également sur la page des [Publications de recherche](#) une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Ben Vuong